



Siège social :

HOTEL DE VILLE DE MORET**BULLETIN MENSUEL**

Administration :

40, Rue Grande, Moret.

Abonnement : 15 fr. par an

Le numéro : 1 fr. 50

C. G. Postaux :

1373.38 Paris

Sommaire. — Nouvelle adhésion. — Excursion du 10 mai 1936. —
 Compte rendu de la séance du 19 mars 1936. — Rectification.
 — Passages de hauts personnages à Moret en l'année 1789.

Nouvelle adhésion

M. ROLLAND, receveur des P. T. T., à Moret.

EXCURSION ANNUELLE**de la Société des Amis de Moret et de son canton**

L'excursion projetée cette année pour le *10 mai prochain* aura pour but :

CHARTRES ET SA CATHEDRALE

Inutile de signaler à nos Collègues l'importance et l'intérêt de cette visite au chef-d'œuvre de l'architecture ogivale.

Départ à 8 h. 1/2 du matin, place de la Mairie

Le prix du voyage est fixé à 65 francs (tous frais et déjeuner compris). Le déjeuner seul sera de 22 francs (pourboire compris).

Prière de faire connaître les adhésions, *au plus tard*, à la réunion du *16 avril* où M. GUITAT percevra les inscriptions et M. MOUSSOIR donnera les renseignements complémentaires.

L'excursion n'aura lieu que si elle groupe au moins 20 adhérents.

Consignation à l'inscription : 20 francs.

La prochaine réunion mensuelle aura lieu le
JEUDI 16 AVRIL 1936,
à l'Hôtel de Ville de Moret.

Compte rendu de la séance du 19 mars 1936

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de M. MOUSSOIR.

M. GUITAT, secrétaire général, fait part de l'adhésion à notre Société de M. ROLLAND, le nouveau receveur des P. T. T. de Moret.

Le Président donne divers renseignements sur la participation des « Amis de Moret » à la foire de Melun et sur les conditions de leur admission dans la fédération des Sociétés des Amis des Musées. Il complète, ensuite, la causerie par lui faite le 16 janvier dernier sur une promenade en Seine de Montereau à Paris, par de savoureux détails concernant le moulin à eau de Samoreau et les conditions de la navigation fluviale avant l'établissement des chemins de fer.

M. GRIVET, conservateur du Musée, prenant ensuite la parole, nous parle de l'œuvre considérable de ROBERT DE LA VILLE-HERVÉ : poète, romancier, auteur dramatique, qui a longtemps habité Veneux. Il nous fait une analyse rapide d'une de ses nouvelles, parue dernièrement chez Ollendorff : « *Les Commères de Veneux* ». Dans les pages écrites d'une plume alerte et spirituelle, les lecteurs trouveront au milieu d'une analyse minutieuse des méfaits des Commères — fléau des petites villes — de poétiques descriptions de notre belle campagne.

Rectification à propos d'un compte rendu

Lors de la séance du jeudi 16 janvier dernier, j'ai analysé, dans la partie nous concernant, un opuscule intitulé : « Promenade historique et pittoresque sur la Haute-Seine ». Au cours de cette analyse, j'ai parlé d'un curieux moulin à eau d'une nouvelle espèce, comme étant sis près du Château de la Rivière.

Cette assertion est erronée ; le moulin en question était en effet sur la rive droite de la Seine, à côté du château des Pressoirs du Roi. Je tiens à réparer cette erreur qui m'a été signalée très aimablement par un lecteur du journal *l'Informateur*, M. Guillory, journaliste à Vulaines-sur-Seine.

Il en a, en outre, donné quelques précisions sur ce moulin, dont il avait, à propos de professions disparues, parlé dans un article paru dans le journal *l'Abeille de Fontainebleau*.

Le moulin en question fut bâti par M. le Comte de Traversay, alors propriétaire du Château des Pressoirs du Roi.

Il était, paraît-il, quand l'eau faisait défaut, actionné par des vaches.

L'auteur ajoute que ce moulin n'a pas dû avoir une bien longue existence ; les anciens du pays n'en avaient, il y a plus de vingt-cinq ans, conservé aucun souvenir.

M. Guillory, dans un second envoi, nous a communiqué un article paru dans *l'Abeille* du 25 octobre 1912 et qui contient des renseignements intéressants sur les services des bateaux à vapeur en Haute-Seine, services qui existaient déjà en 1831 et ont disparu définitivement en 1854 malgré les baisses successives du prix du voyage, tués, d'une part, par la concurrence du chemin de fer, moins cher et beaucoup plus rapide, et, d'autre part, par l'aménagement de la Haute-Seine qui, par la création de barrages et d'écluses, avait allongé considérablement la durée du trajet.

E. MOUSSOIR.

Passages de hauts personnages à Moret en l'année 1789

par M. Paul GRIVET

Au cours de l'année 1789, il fut établi aux portes de Moret, par la milice bourgeoise, un service de garde de jour et de nuit. Les hommes de garde devaient s'assurer si les voyageurs étaient munis de passeports réguliers et inscrivaient leurs noms sur des registres spéciaux, dont une partie est heureusement conservée dans les archives municipales de notre ville.

Il m'a paru intéressant de relever les noms des personnages de marque et de vous faire connaître quelques incidents soulevés au passage de voyageurs démunis de pièces régulières.

Les voici dans l'ordre chronologique :

Le 4 août 1789 :

Le Chevalier de Capellot, ambassadeur de la République de Venise, venant de Paris, allant à Venise.

Le 5 août 1789 :

M. l'Abbé Segulier, grand maire de Sens, avec une demoiselle, allant du côté de Fontainebleau.

M. Lavy, député de la Chambre Nationale, venant de Versailles, allant à Dôle.

Le Marquis de la Sarre et son valet de chambre.

Sampieri, musicien italien et deux domestiques, venant de Paris.

Le 8 août 1789 :

Le Prince Collonne d'Avella, son épouse et ses gens, venant de Paris, allant à Naples.

Tronchier, envoyé de la République de Genève avec deux domestiques, venant de Paris, allant à Genève.

Le 9 août 1789 :

Dantis, garde du Roi, sortant de Bordeaux, se rendant à

Paris. L'itinéraire fantaisiste suivi par le voyageur parut suspect au garde de service, qui arrêta Dantis et le conduisit à l'officier de garde. Interrogé par ce dernier, sur les motifs qui l'avaient fait détourner de sa route, Dantis répondit qu'il s'était détourné de son chemin pour aller voir une parente, Mme Soulé, demeurant à Montereau.

Pendant que se déroulait cet interrogatoire, les bruits les plus sinistres, les plus inquiétants, circulaient dans la ville, donnant naissance aux plus invraisemblables suppositions sur la qualité et les projets du voyageur. La population, surexcitée par la fièvre des événements qui se déroulaient à Paris et Versailles, par la crainte et l'angoisse causées par la misère et l'incertitude des jours à venir, se porta en un instant aux deux issues de la Grande-Rue, obligeant les gardes à en fermer les portes.

Cet accès de colère put, heureusement, être arrêté en temps utile, grâce à l'intervention de courageux citoyens, sans qu'il en résultât rien de fâcheux.

La suite de cette affaire est ainsi décrite dans le procès-verbal dressé le 9 août par le commandant de la milice bourgeoise.

« Cette assertion parut suffisante à l'officier de garde, qui
« crut devoir se borner à des précautions pour la faire vérifier,
« en faisant accompagner Dantis jusqu'à Montereau ; mais
« dans ce moment de crise où le peuple, toujours exalté par
« le torrent des inquiétudes qui l'enlèvent dans un instant,
« s'est soulevé en fermant les portes de leur ville et en mon-
« trant (sa satisfaction) de la véritable prise d'un aristocrate
« et d'un traître à la Patrie. Dans cette catastrophe, et pour
« adoucir l'agitation des esprits des habitants, nous crûmes
« devoir mettre sous notre sauvegarde, le sieur Dantis, garde
« du roi, ensuite, nous adressant à tout le peuple, pour qu'il
« nommât la personne qu'il désirait, pour être envoyée à
« Montereau en poste, pour s'assurer de la vérité ; M. Vieux
« fut demandé pour remplir cette mission, dans laquelle il a
« mis autant de sagesse que de zèle. Son retour qui en donne
« la preuve la plus complète en manifestant par le certificat
« du comité permanent de Montereau toute l'innocence de
« M. Dantis, pourquoi nous prions tous ceux qui sont après
« (*sic*) de laisser à l'avenir passer librement sur la route di-
« recte de Versailles ».

A ce procès-verbal est joint le certificat délivré par le Comité permanent de Montereau, d'après lequel Mme Soulé, interrogée, réclame M. Dantis, garde du Roi, pour son parent et en répond, et priant les officiers de Moret de laisser passer ce dernier pour aller à Montereau.

Je poursuis la lecture de ma nomenclature :

Le 9 août 1789 :

Martin, membre du grand Conseil de Genève.
de Candale, membre du même conseil.

Le Comte Skotinski, polonais, allant à Rome.

Le 10 août 1789 :

Dufaure de Pibrac, gentilhomme venant d'Orléans, allant en Bourgogne.

Le sieur Lemaire, marchand de vins à Choisy-le-Roi, allant à Sergines. Ce dernier s'étant présenté sans passeport, fut aussitôt mis en état d'arrestation par le sieur Pinard, sentinelle du corps de garde, et déclaré fait prisonnier par le sieur Vieux.

Il se recommanda d'un nommé Miseray, garde-chasse aux Sablons, lequel, à la suite d'une convocation du Maire du 11 août, fit connaître : « qu'ils ne pouvaient descendre à Moret, « lui et sa femme, par rapport à leurs deux petits enfants, « et priaient le Maire de laisser passer le sieur Lemaire qu'ils « connaissaient très particulièrement pour être de Choisy-le-Roi ».

A la suite de cette communication, MM. Lecoq, de Flaix et Vieux délivrèrent le passeport nécessaire au négociant, qui put continuer sa route, si fâcheusement interrompue.

Le 11 août 1789 :

Pierre Bon, bourgeois de Fontainebleau, allant à Saint-Ange, Montereau et autres lieux « chercher d'après les ordres de M. de la Fayette, pour faire la découverte des canons ou pièces nécessaires au service actuel (*sic*) ».

M. de Belmès, grand d'Espagne de première classe, lieutenant général des Armées du Roi, chevalier de la Toison d'Or, son épouse et un domestique, venant de Montpellier, allant à Paris.

Le 12 août 1789 :

Le Marquis de Thuringe, allant à Paris ; passeport d'Autun du 11 août.

M. Viachot, curé de Maligny, député du bailliage de Troyes, allant à Maligny, pour cause de santé ; passeport de l'Assemblée nationale du 12 août 1789.

Du 14 août 1789 :

François Baudouin, voiturier de Tarascon, chargé d'anchois, de soie et de saucissons.

Jean-François Boileau, garde du très haut et puissant seigneur M. le Marquis de Roquelaure, en sa terre de Saint-Valérien.

Le Baron de Trieste, colonel au service de Sa Majesté Catholique, allant à Barcelone.

Du 17 août 1789 :

Benoît Rizout, forçat venant de Brest, allant à Lyon ; congé de forçat du 5 août.

Du 19 août 1789 :

Le Prince Charles de Hesse Rhinfelds, allant de Lyon à Paris. Ce personnage, général allemand au service de la France, lieutenant général en 1792, adhéra à la Révolution. Impliqué dans la conspiration de Babeuf, il fut expulsé de France, et mourut à Francfort en 1821.

Le sieur Pierre Dijon, vigneron, natif de Boissise-la-Bertrand, amené par Derome, échevin à Episy et Duru. N'ayant pas de passeport, il fut conduit en prison. Il se recommanda de M. de Bragelongne, du Maire et du Curé de Boissise.

Du 20 août 1789 :

Bernier, curé, docteur en Sorbonne, venant du pays de Ges, allant à Paris. Certificat du chargé des affaires du Roi près la République de Genève.

Princesse de Montbarry, allant à Besançon avec deux courtiers et le Prince de Montbarry.

Le Chevalier de Bessières, allant à Paris.

Du 21 août 1789 :

François de la Chaize, avocat au Parlement, confesseur du Roi, venant de la Fonderie royale du Creusot, allant à Paris.

Ne pas confondre avec le fameux confesseur de Louis XIV, mort en 1700.

Et enfin : Elzéar-Louis Zosime de Sabran, allant d'Aix à Paris, et Madeleine-Elizabeth de Plisse de Sabran, de l'ordre de Saint-François.

Cette nomenclature, très écourtée, peut vous donner une idée de l'activité de la circulation sur la route royale qui traversait Moret. Nuit et jour, un défilé incessant de chaises de poste, de carrosses, de lourds chariots pesamment chargés, de fardiers, cavaliers et piétons, donnait à notre Grande-Rue une animation comparable à celle que nous connaissons. Aux passants ordinaires, voyageant pour leurs affaires, leurs intérêts ou leur plaisir, s'ajoutaient, de trop nombreuses fois pour la tranquillité de la ville, de fréquents détachements de troupes et les fameuses chaînes des condamnés aux galères.

Les déplacements de galériens se faisaient sans aucun souci de confort et d'attentions. A peu près traités comme le sont aujourd'hui les animaux, les forçats enchaînés étaient entassés pêle mêle en des charrettes garnies de quelques bottes de paille. Exposés à toutes les intempéries, sous la surveillance attentive de gardes-chiourmes féroces, ils voyageaient de longs jours durant sur les routes pleines d'ornières et de pierres, soumis à tous les cahots de leurs chars primitifs.

La formation de leurs convois provoquait la réquisition de charrettes, chevaux et conducteurs qui, trop souvent, venait jeter quelque perturbation dans la vie tranquille et régulière de notre cité.

Un certain nombre de ces réquisitions est conservé à la Mairie. A titre documentaire, je vais vous donner lecture d'un avis au Maire de Moret, d'un passage de galériens pour le 11 septembre 1767 :

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous donner avis que la
« chaîne des condamnés aux galères se rendra à Fontainebleau
« le 11 septembre prochain ; en conséquence, vous voudrez

4

« bien commander comme à l'ordinaire, dans votre ville : trois
« grandes charrettes moissonnières, attelées chacune de 3 che-
« vaux, et deux chevaux sellés et bridés, pour se rendre à
« Fontainebleau ledit jour, 11 septembre, 8 heures du matin,
« pour conduire les dits galériens au Fossard ».

Puisque cette causerie, quelque peu décousue, m'a amené à vous parler de galériens, je crois ne pouvoir mieux la terminer que par l'histoire d'une arrestation de forçat, dont les péripéties se sont déroulées sur les territoires de Moret et de Montarlot le 17 juin 1819. Cette arrestation sensationnelle a provoqué de la part de ses auteurs un curieux et intéressant procès-verbal dont je vais vous donner lecture :

« Ce jourd'huy, 17 juin 1829, vers 10 à 11 heures du matin,
« moi Pierre Genty, brigadier des gardes champêtres du canton
« de Moret, accompagné du sieur Vincent Miloche, garde
« champêtre de la commune de Montarlot, sur l'avis à nous
« donné verbalement par plusieurs habitants de Montarlot
« disant avoir entendu la voix de deux hommes dans les bois
« de M. Durand, propriétaire à Montarlot, ce dernier résidant
« à Moret, qu'ils avaient reconnu à plusieurs places les gîtes
« qu'avaient occupé dans les bois ces deux hommes. Qu'à
« cet effet, nous susnommés, ayant fait la battue dans le dit
« bois, et moi Genty, arrivé dans l'endroit le plus fourré de
« ce bois, j'ai aperçu deux hommes, dont l'un faisait le guet,
« tandis que l'autre dormait. Dès que celui qui veillait m'aper-
« çut, il s'écria à son camarade : Sauve-toi ! Je m'approche
« rapidement sur celui qui dormait, et l'ai appréhendé au
« corps. Il voulut faire résistance. Je m'écrie : A moi Miloche !
« Dans le même instant Miloche arrive, comme je tenais le
« qu'ilam, la pointe de mon sabre sur sa poitrine et lui disant :
« Si tu bronches, tu es mort ! Étant survénu à propos du dit
« Miloche, nous l'avons lié et garotté, et conduit dans la
« prison de Moret, où étant, nous avons, en la présence de
« M. l'Adjoint au Maire de Moret, demandé à cet individu
« ses nom et prénoms, ainsi que son âge et son lieu de nais-
« sance. Il nous a déclaré s'appeler : Rognon Jean-Baptiste,
« âgé de 37 ans, natif de Champigny-sur-Yonne. Interpellé
« d'où il venait, il nous a déclaré être parti de Rochefort le
« 13 avril dernier, qu'il était forçat évadé de la chiourme,
« avec le nommé Antoine Deligant, son camarade de la même
« coupe et chaîne, originaire de Marsillac, arrondissement de
« Blaye (Gironde).

« Interpellé à combien d'années il avait été condamné, a
« déclaré pour 10 ans et qu'il lui en restait cinq à faire.

« Ci-joint le signalement de cet individu : Taille apparente,
« 1 m. 70 (9 pieds 4 pouces) ; cheveux et sourcils châtain,
« courts ; front couvert ; yeux gris ; nez petit ; bouche
« moyenne ; menton rond à fossette ; barbe rousse ; visage
« ovale ; teint brun ; marqué d'une cicatrice à la joue gauche.

« Vêtu d'une blouse bleue, le collet brodé au fil rouge, un
« pantalon de drap bleu, d'un autre de velours noir, d'un autre
« de toile printanière à raie debout, porteur d'une veste de
« velours, d'une autre veste de drap olivâtre, d'un gilet de
« couleur à raie debout fonds rouge, d'un mouchoir de poche
« et de deux cravates de couleur, et d'une chemise de toile
« de ménage, avec une paire de souliers garnis d'une paire
« de boucles d'argent.

« Dans la perquisition faite sur lui, en présence du sieur
« Bourgeois, adjoint au Maire de Moret, il a été trouvé dans
« la poche de son pantalon de velours, dans une petite bourse
« de toile très étroite, fermée avec une petite ficelle : 21 pièces
« de 5 francs, une de 2 francs, trois de un franc, une de cin-
« quante centimes et deux pièces de 2 liards, formant la somme
« totale de 110 fr. 55. Il lui a été remis sur sa réquisition
« trois pièces de 5 francs et la menue monnaie, formant en-
« semble 20 fr. 55 centimes. Les dix-huit pièces de 5 francs
« sont ès-mains de moi Genty.

« Dont et de tout ce que dessus, nous avons, conjointement
« avec le dit Miloche, dressé le présent en double minute...
« etc., etc. »

Cette arrestation valut à leurs auteurs des félicitations officielles. Le Préfet de Seine-et-Marne demanda au Ministre, en lui transmettant une copie du procès-verbal, une gratification pour chacun des agents.

Je ne voudrais pas faire de jugement téméraire, et diminuer le mérite et le courage du brigadier Genty, mais je me permets trouver singulier qu'il s'en soit pris d'abord au forçat endormi et, par suite, de prise facile, laissant échapper son camarade.

L'Histoire ne nous dit pas ce qu'il advint de ce dernier, non plus que de Rognon, qui dut payer cher sa fugue.

Le Gérant,
Daniel GUITAT.